

Mesures concernant l'accès des personnes malentendantes et malvoyants aux programmes de télévision au Luxembourg

LUXEMBOURG

1. Sous-titrage

Il n'existe pas de dispositions légales sur l'utilisation des sous-titres au Luxembourg.

Ceci est essentiellement dû au fait que le pourcentage de résidents luxembourgeois ne parlant pas le luxembourgeois, langue dans laquelle émet RTL Télé Lëtzebuerg, assurant la mission de service public, est très élevé. Un sous-titrage en Luxembourgeois ne servirait donc qu'à une très petite partie des personnes concernées. Quant à prévoir un sous-titrage dans une autre langue (p.ex. : l'allemand ou le français), cela aussi ne couvrirait à chaque fois qu'une trop petite partie pour être envisagée.

A cela s'ajoute que le paysage audiovisuel luxembourgeois se caractérise par une très grande ouverture vers l'étranger. Depuis plus de vingt ans, des programmes provenant d'autres pays européens sont reçus par les téléspectateurs luxembourgeois.

Parmi ces programmes captés au Luxembourg via le câble (soit plus de 90% des ménages), les chaînes suivantes offrent un sous-titrage via le télétexte :

- programmes en langue allemande: ARD, ZDF, Bayerisches Fernsehen, MDR, ProSieben, Kabel 1, Hessisches Fernsehen, SWF Rheinland-Pfalz, SWF Saarland, WDR, NDR, Arte, 3Sat.
- programmes en langue française : TF1, FR2, FR3, Fr5, M6, Canal Plus, RTBF1, RTBF2, Arte.
- programme en langue espagnole : TVE
- programmes en langue italienne : RAI Uno et RAI Due

2. Langues des signes

Etant donné que la langue des signes n'est pas une langue universelle (le vocabulaire diffère d'un pays à l'autre), la problématique est identique à celle du sous-titrage.

Parmi les chaînes reçus au Luxembourg, deux chaînes allemandes (Phoenix qui est reçu par satellite et MDR qui est reçu par le câble, diffusent le journal télévisé traduit en langue des signes allemande (Tagesschau et Heute Journal).

En ce qui concerne les programmes de langue française, RTBF2 diffuse chaque jour les nouvelles en langue des signes française.

3. Description audio

Nous sommes d'avis que la description audio devrait se faire au niveau de la production et non pas au niveau de la diffusion. Ainsi, la description audio pourrait constituer un élément offert par les DVDs, au même titre que le sous-titrage.

Luxembourg, le 9 décembre 2004